



Furieux contre la restauration

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 6 mars 2004

Nous avons été invités par des amis dans un restaurant. Nous sommes arrivés dans ce restaurant qui ne comportait qu'une seule pièce sans signalétique sur l'interdiction de fumer. Pendant 30 minutes environ, tout ce passait bien. Puis les gens derrière nous se sont mis à fumer. Ma femme, qui est asthmatique à commencer à tousser.

Nous avons prévenu le serveur en lui demandant s'il ne pouvait pas faire quelque chose en lui indiquant que ma femme était asthmatique. Elle a fait une violente crise en janvier 2004 qui la conduisit aux urgences car elle ne pouvait plus respirer par elle-même. De plus, elle est actuellement enceinte et une autre crise de ce genre serait plus que dangereuse pour le futur bébé. Le serveur nous a indiqué qu'il allait mettre la climatisation.

Ca n'a rien changé ! Ma femme a commencé à avoir une violente gêne respiratoire qui l'a obligé à sortir dehors car elle ne pouvait plus respirer dans le restaurant. Après 10 minutes passés dehors à reprendre sa respiration (par 2 ou 3 degrés), nous sommes revenus en espérant que la fin du repas se déroulerait mieux. Malheureusement, une personne derrière nous venait d'allumer sa cigarette et, bien qu'ayant pris des nouvelles de ma femme, a refusé d'éteindre sa cigarette prétextant que c'était un restaurant fumeur. Ma femme a recommencé à éprouver des difficultés à respirer.

Les responsables du restaurant n'ont rien fait, si ce n'est, nous indiquer qu'ils allaient mettre la climatisation (chose qu'ils étaient censés avoir déjà fait). Bref, nous avons dû partir brutalement avant la fin du repas, en laissant nos amis et sans excuses de la part du restaurant qui n'a pas appliqué la réglementation sur les espaces non fumeur dans les lieux publics. Pour eux, nous étions les coupables et c'était nous qui étions en tort. A la vue de cette triste expérience, ma femme hésite à sortir ou alors, il faudra faire une étude minutieuse des lieux avant. J'ajoute qu'il y avait également 2 bébés dans la pièce.

Nous ne sommes pas attirés par le dépôt de plainte car nous n'avons pas beaucoup d'argent pour engager une procédure, surtout avec l'arrivée prochaine de notre bébé. Que pouvons-nous faire contre ce restaurant qui n'a vraiment pas été commercial en plus de ne pas avoir appliqué la réglementation ?

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous soumettez un dossier suffisamment élaboré, DNF peut prendre en charge tout ou partie des frais de justice inhérents à une éventuelle procédure.